

**DES AIDES  
FINANCIÈRES**  
POUR VOTRE AUDIT  
ET VOS TRAVAUX

**RÉNOVER, ILS L'ONT FAIT,  
POURQUOI PAS VOUS ?**

**AVEC *mur|mur* PROS,  
FAITES DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE,  
GAGNEZ EN CONFORT ET EN ATTRACTIVITÉ  
BOOSTEZ VOTRE COMPÉTITIVITÉ !**



DÉJÀ PLUS DE 500 PROFESSIONNELS ACCOMPAGNÉS  
Infos sur [grenoblealpesmetropole.fr/murmur-pros](https://grenoblealpesmetropole.fr/murmur-pros)

**mon.  
Avenir**  
ma Métropole

# POURQUOI ÊTRE ACCOMPAGNÉ AVEC MUR MUR PROS ?



NOS  
ENGAGEMENTS  
CONFIANCE  
NEUTRALITÉ

Avec le dispositif **mur | mur** de la Métropole, bénéficiez d'un parcours complet, gratuit et sur mesure, pour améliorer la performance énergétique de vos locaux professionnels. Les conseillers de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) vous accompagnent.

## → UN GUICHET UNIQUE, NEUTRE ET EXPERT

- un conseiller dédié pour votre projet, présent à chaque étape
- une analyse des devis et des conseils techniques (rénovation, énergies renouvelables, process)
- un appui sur la réglementation
- une orientation claire vers les aides financières locales et nationales

## → DES ÉTUDES ET DIAGNOSTICS ADAPTÉS À VOS BESOINS

- rendez-vous conseil, diagnostic et visite de vos locaux
- analyse de vos consommations énergétiques
- conseil photovoltaïque et énergies renouvelables
- élaboration d'un plan d'actions, allant du réglage d'équipements et petits travaux à une rénovation thermique globale
- orientation vers les audits adaptés auprès des acteurs partenaires (décret tertiaire, process industriels, etc.)

## → DES FINANCEMENTS OPTIMISÉS

- aide à la mobilisation des subventions et solutions de financement
- orientation vers les partenaires adaptés à votre situation

## → UNE GARANTIE DE QUALITÉ

- bureaux d'études et maîtres d'œuvre référencés
- réseau de professionnels qualifiés pour des résultats fiables et durables

## DES AIDES FINANCIÈRES POUR VOS TRAVAUX

Selon votre profil d'activité et la nature du projet, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la Métropole :

- un taux d'aide de 30 à 60 % des travaux énergétiques éligibles
- un montant compris **entre 950 € et 50 000 €**, en fonction de votre situation et du projet
- une bonification en cas d'utilisation de matériaux biosourcés
- l'aide est cumulable avec les autres aides financières publiques



**Dispositif ouvert aux acteurs privés du secteur tertiaire et industriel : TPE, PME, commerces, hôtels et associations, sous critères d'éligibilité.**

## EXEMPLES D'AIDES À LA RÉNOVATION

**Local d'activité de 550 m<sup>2</sup> à Varcès-Allières-et-Risset, comprenant des bureaux, une surface d'atelier et un réfectoire. Ensemble en mauvais état à rénover.**

**Travaux :** isolation de la toiture, isolation des murs par l'extérieur et compléments intérieurs, éclairage Leds, ventilation double flux

**Coût des travaux énergétiques :** 150 000 €

**Aides financières :** 48 000 €, soit 32% du montant des travaux  
(39 000 € subvention Mur Mur pour les PME, 9 000 € certificats d'économie d'énergie)

**Reste à charge :** 102 000 €

**Commerce non alimentaire de 80 m<sup>2</sup> à Grenoble, vitrine en simple vitrage à remplacer, modification de l'enseigne, changement des luminaires.**

**Travaux :** remplacement de la vitrine, éclairage Leds et changement de l'enseigne

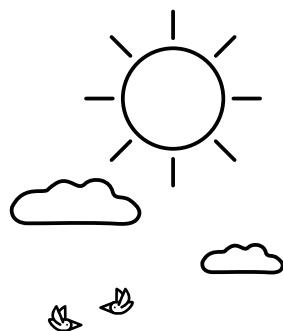
**Coût des travaux énergétiques :** 23 000 €

**Aides financières :** 10 000 €, soit 60% du montant des travaux éligibles  
(subvention maximum par établissement)

**Reste à charge :** 13 000 €

## POURQUOI RENOVER ?

- ▶ **RÉDUIRE DURABLEMENT VOS FACTURES D'ÉNERGIE**
- ▶ **AMÉLIORER LE CONFORT, ÉTÉ COMME HIVER**
- ▶ **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE**
- ▶ **VALORISER VOTRE PATRIMOINE PROFESSIONNEL**



## QUELS TRAVAUX PEUVENT ÊTRE SUBVENTIONNÉS ?

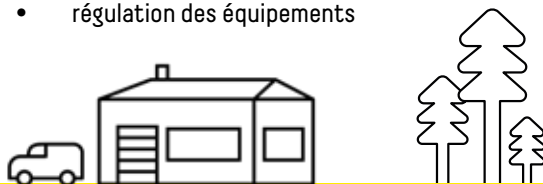
Les aides concernent les travaux de rénovation énergétique des postes suivants :

### Enveloppe du bâtiment

- isolation des murs, toitures et planchers
- menuiseries extérieures
- portes sectionnelles, protections solaires

### Équipements techniques

- chauffage et rafraîchissement, ventilation
- éclairage
- régulation des équipements



Renseignez-vous auprès de l'Agence Locale de l'énergie et du Climat (ALEC)

**04 76 00 19 09** / [entreprises@alec-grenoble.org](mailto:entreprises@alec-grenoble.org)

[grenoblealpesmetropole.fr/murmur-pros](http://grenoblealpesmetropole.fr/murmur-pros)



En partenariat avec



En collaboration avec le collectif Isère  
« Mon parcours économie d'énergie »

